



l'arrêt d'un cdi, pr en signer 1 autre ds 1 autre entité du groupe

Par **mhadee77**, le **24/03/2011** à **12:25**

bonjour
je suis ds une société qui possède 2 entités..
on appellera l'une -caragection
et l'autre - carat

"carat" est le groupe principal.

depuis 5 ans je suis en cdi chez caragection
et là on me propose un autre poste chez "carat" en cdi, donc l'arrêt de mon cdi chez
caragection.

quelles sont les implications légales de l'arrêt du cdi chez "caragection"?

tout en vous précisant qu'au niveau de ma direction,
que se soit pour "caragection" ou "carat", je me retrouve face aux mêmes interlocuteurs.

Par **P.M.**, le **24/03/2011** à **19:43**

Bonjour,
Il s'agirait donc d'une mutation à l'intérieur du même groupe, il faudrait être particulièrement
vigilant lors de la signature du nouveau contrat notamment au niveau de l'ancienneté
conservée...